

vienne de la circonscription du député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen), de ma propre région ou de n'importe quelle partie de la Nouvelle-Écosse, et j'appuierai toute mesure qui permettra à l'Île du Prince-Édouard d'avoir l'énergie dont elle a besoin.

Ma circonscription renferme un certain nombre de mines de charbon. La mesure présentée par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) procurera à l'industrie des charbonnages une assistance qui sera bien accueillie et je l'en félicite très chaleureusement. Les mines de charbon de cette région vendent une bonne partie de leur produit en vue de la production d'énergie. Le charbon qu'on y extrait actuellement n'est pas de la meilleure qualité et il est vendu en grande partie à la commission d'énergie locale de la circonscription. Il existe actuellement trois mines de charbon en exploitation: la mine de Drummond, qui est une petite entreprise, l'entreprise de la *Greenwood Coal Company*, et la *MacBain Mine* qui est exploitée par l'*Acadia Coal Company*, une filiale de la *Dominion Steel and Coal Company*. Ainsi qu'en fait foi la page 3187 des *Débats*, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a dit, dans son exposé du 8 janvier, que la mesure législative, entre autres choses:

...stimulerait l'achat, l'extraction et la livraison de houille de bonne qualité en vue d'assurer la production de l'énergie le meilleur marché possible dans la région de l'Atlantique.

Notre région possède un filon inexploité d'excellent charbon, qu'il est possible de vendre n'importe où. Sa mise en valeur sera certainement favorisée par la loi. Il faut espérer, en effet, que le filon de Black Diamond pourra être exploité et utilisé, afin de stimuler les autres charbonnages de la région dont j'ai parlé, qui traversent en ce moment une passe bien difficile.

Nous savons tous que le but premier de la mesure est de fournir de l'énergie électrique à bon marché aux provinces atlantiques. Me sera-t-il permis de rappeler, une fois de plus, à cet égard, que ma circonscription possède diverses industries. Il y a un établissement sidérurgique où on fabrique des essieux pour les wagons de chemin de fer, ainsi que divers autres genres de construction en acier. On y compte encore l'*Eastern Car Company* qui fabrique du matériel roulant, c'est-à-dire des wagons de chemin de fer et dont vient de prendre possession l'Avro qui a assumé la direction de la *Dominion Steel and Coal Company*. Nous espérons que grâce à notre nouvelle société de la Couronne, en Nouvelle-Écosse, l'*Industrial Estates Limited*, nous pourrons favoriser

l'établissement dans notre province en général, et dans notre région en particulier, de nouvelles industries. Si on songe que l'utilisation du charbon à l'usage domestique diminue, il faut, à mon avis, dans les provinces Maritimes, qu'il serve à des usages industriels.

Le coût de l'énergie électrique entre très largement en ligne de compte lorsqu'il s'agit de favoriser l'établissement de nouvelles industries, notamment en ce qui concerne les centrales thermiques où le coût du combustible est un élément fort important. Grâce à la subvention dont il est question au projet de loi, je sais que nous pourrons trouver l'énergie à bon marché indispensable à l'industrie.

Il y a dans notre région un excédent de mineurs de charbon, dont un certain nombre a déjà adopté d'autres métiers. On a trouvé qu'ils peuvent se lancer dans n'importe quel genre de travail. Les industries ne doivent pas hésiter à venir chez nous, car nous possédons là d'excellents travailleurs.

Je n'étais pas à la Chambre lorsque celle-ci a été saisie du projet de résolution, assistant à une séance de comité. J'ai toutefois lu soigneusement dans le hansom le débat qui a eu lieu à ce moment-là. J'ai constaté qu'on avait beaucoup parlé, beaucoup discuté de la question de savoir qui avait institué le programme. Qu'il me soit simplement permis de répéter ici la vieille maxime latine *res ipsa loquitur*, c'est-à-dire les faits parlent par eux-mêmes. Il importe peu de savoir qui a étudié cette mesure, l'essentiel est de déterminer qui l'a présentée.

L'hon. M. Pickersgill: C'était l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage).

Une voix: Tenez-vous donc tranquille, *Jumping Jack*.

M. MacEwan: Qu'on me permette maintenant de rappeler une chose mentionnée par le ministre dans sa déclaration du 8 janvier, telle qu'elle figure à la page 3187 du hansom:

Je devrais ajouter, monsieur le président, que la subvention ne sera pas accordée uniquement aux centrales thermiques exploitées par des sociétés publiques ou des commissions d'énergie, mais elle serait également versée aux centrales industrielles qui produisent de l'énergie thermique pour leur propre usage et pour la vente.

Voilà qui est important en Nouvelle-Écosse. Une des plus grandes centrales industrielles est exploitée par une société connue sous la désignation *Nova Scotia Light and Power Company*, qui n'est pas en réalité une commission provinciale de l'énergie. A cet égard, j'aimerais citer un court extrait d'une déclaration faite par le président de la Commission, telle qu'elle a été rapportée par le